

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

L'initiative blanche

Le texte de l'initiative populaire *Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants* est le suivant: «Quiconque est condamné pour avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant ou d'une personne dépendante est définitivement privé du droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec des mineurs ou des personnes dépendantes.»

Cette initiative vient en complément de l'initiative *Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile*, lancée par les mêmes milieux de la «Marche blanche» et acceptée en 2008 par le peuple et les cantons: «L'action pénale et la peine pour un acte punissable d'ordre sexuel ou pornographique sur un enfant impubère sont imprescriptibles.»

A première vue, l'initiative est simple et séduisante. On ne peut penser sans dégoût ni fureur aux entraîneurs sportifs, chefs de camps, chefs de chœur, enseignants, ecclésiastiques et animateurs divers qui profitent de leur autorité pour abuser des enfants qui leur sont confiés. Et l'on ne peut que s'effarer de la désinvolture criminelle des responsables qui leur donnent la possibilité de recommencer.

Pour le site *LesObservateurs.ch*, qui s'est passionnément engagé en faveur de l'initiative, c'est un effet de la révolution des mœurs des années soixante. La pédophilie est une forme extrême de cet égalitarisme qui refuse, comme discriminatoires, tous les interdits sociaux, même les plus manifestement fondés. Il est donc urgent d'op-

poser à cette perversion en voie de normalisation un bouclier institutionnel sans défaut qui éloigne définitivement le délinquant des enfants.

C'est à la fois juste et faux. Il est vrai que notre société tend à donner la priorité à la volonté humaine sur la nature des choses et aux pulsions individuelles sur les mœurs collectives. Les écrits pédophiles de M. Daniel Cohn-Bendit, comme sa surprenante impunité, illustrent cette tendance. En ce sens, le droit à la pédophilie est bien l'aboutissement ultime de l'égalitarisme et de la libéralisation.

Mais en même temps, la contrainte morale ou physique que le pédophile exerce sur l'enfant va d'évidence à l'encontre des mêmes principes d'égalité et de liberté individuelle. Il n'y a pas de relation plus inégalitaire et liberticide, plus esclavagiste que l'acte pédophile.

Poussé jusqu'au bout, le principe égalitaire, comme tout principe faux, en arrive nécessairement à se contredire lui-même.

La population en est consciente. Alors que la suppression du chef de famille a laissé tout le monde passif ou approbateur, y compris les Eglises, alors que l'indifférenciation en matière de nom de famille et l'introduction du partenariat enregistré sont acceptées sans mot dire par la population et que la théorie du *gender* semble ne pas inquiéter grand monde, les actes du pédophile soulèvent l'indignation générale. Contrairement aux autres délits contre les mœurs, le dispositif

pénal contre la pédophilie ne cesse de se renforcer. Preuve en sont l'acceptation de l'initiative de 2008 évoquée plus haut, ainsi que la modification toute récente du droit pénal concernant les crimes et délits commis à l'encontre d'un mineur ou d'une personne dépendante. Cette loi donne au juge la possibilité de prendre toute mesure d'interdiction professionnelle ou de limitation géographique qu'il estime nécessaire.

Mais, et c'est peut-être là le centre du débat, les partisans refusent explicitement de laisser au juge une marge d'appréciation pour les cas limites, pourtant non négligeables comme on le verra plus bas. La réalité est qu'ils ne font plus confiance à la justice. Ils cherchent à établir une justice automatique, une justice qui se passerait de juges. C'est dans le même esprit de justice absolue qu'il faut comprendre le terme «définitivement», qui fait écho à celui d'«imprescriptible» qu'on trouve dans l'initiative de 2008.

Un autre reproche fait à l'initiative est que, par son manque de précision quant à la désignation de la victime, elle place dans la même catégorie un pervers qui s'en prend à un enfant de sept ans et un jeune homme de vingt-deux ans qui aurait une relation sexuelle avec une jeune fille de quinze ans. Les deux conditions prévues par l'initiative sont en effet réunies: d'une part, la jeune fille est un «enfant» au sens du Code pénal, de l'autre, leur relation est condamnable en vertu de l'art. 187 actuel du Code. Le jeune

homme serait donc lui aussi soumis à l'interdiction professionnelle applicable au pédophile.

L'initiative est donc susceptible de frapper une personne d'une mesure grave, entachant de surcroît durablement sa réputation, sous prétexte de l'empêcher de s'adonner à un vice qu'il n'a pas.

Au Conseil national et en d'autres occasions, M. Freysinger a affirmé avec l'énergie qu'on lui connaît que l'initiative ne vise pas cela, et on le croit volontiers. L'ennui, c'est qu'il s'agit d'une initiative rédigée de toutes pièces. Les commentaires du comité d'initiative, qui ne font pas partie du texte soumis au vote, n'ont aucune valeur contraignante pour le législateur. Le texte de l'initiative, interprété en cohérence avec les dispositions actuelles du Code pénal, concerne bel et bien tous les enfants de moins de seize ans.

En droit, et surtout dans un domaine aussi explosif, il ne suffit pas que le fond soit bon, la précision formelle est essentielle.

A vrai dire, nous ne comprenons pas pourquoi les auteurs de l'initiative n'ont pas mieux précisé leur intention. Ils auraient pu reprendre, dans la ligne de leur précédente initiative, la formule d'«enfant impubère».

Toutes ces réserves, ajoutées au durcissement incontestable du Code pénal voté par les Chambres en décembre 2013, nous empêchent de donner notre appui à l'initiative blanche.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Le goût de Diderot à l'Hermitage

Le titre, curieux, est déjà un programme. Diderot, non content d'être à l'origine du «salon» comme genre littéraire, invente une définition de la notion de goût. Le goût dans l'Ancien régime est lié à une communauté nationale: on parle du goût français, du goût allemand, anglais, etc. Le goût individuel n'existe pas. L'individu n'existe pas face à la communauté, sa hiérarchie et, tout au sommet, le Roi et Dieu. Or, c'est toute l'histoire des conquêtes des Lumières qui se répercute et résonne dans ce titre d'exposition. Cet hommage à Diderot est donc aussi l'histoire de la naissance du goût individuel, s'affirmant comme tel, en matière d'art. Ainsi on connaît Diderot l'encyclopédiste – activité menée dans le courant des années 1750 –, le pamphlétaire – il est emprisonné en 1749 suite à une publication –, le romancier, le dramaturge, etc. Diderot touche à tout, mais s'il s'est intéressé à la musique et au théâtre, il n'a presque aucune idée de la peinture quand s'interrompt l'aventure de l'Encyclopédie pour cause de retrait du soutien royal, de censure et d'acharnement du pape

qui met le projet à l'Index en 1759. Diderot néanmoins est célèbre et on aime son style. Cette même année 1759, Melchior Grimm demande à Diderot d'écrire sur les salons pour la revue *La correspondance littéraire*. Le salon, manifestation biennale qui tire son nom du salon carré du Louvre qui l'héberge, est une exposition d'art contemporain (notre ART BASEL à nous) qui fait courir le tout-Paris puisque les musées, pas plus que les galeries d'art, n'existent alors. La principale occasion de voir des tableaux, c'est le salon, une fois tous les deux ans. Dans une Europe très francophile, tout ce qui se passe à Paris intéresse, en particulier ce qui touche à la culture, et voici ce qui doit nous conduire à parler de la *Correspondance littéraire*. Cette revue est très spéciale car elle ne compte qu'une quinzaine d'abonnés, qui sont tenus de ne pas la diffuser plus loin. C'est une revue exclusive avec cette particularité d'être livrée sous forme manuscrite. Les quelques privilégiés, qui la reçoivent moyennant un abonnement substantiel, sont des têtes couronnées de

régions éloignées, pour la plupart des princes allemands (Hesse-Darmstadt, Saxe-Gotha, Nassau-Saarbruck), les rois de Suède et de Pologne, l'impératrice de Russie enfin.

Diderot démarre timidement – il découvre les beaux-arts – avant de gagner en assurance. La taille de sa contribution à la revue va être exponentielle jusqu'en 1767 pour décroître progressivement jusqu'à son dernier salon, en 1781. On compte donc neuf salons, dont les plus volumineux font plusieurs centaines de pages (manuscrites, pensez!) de comptes rendus. Pour se faire une idée, aujourd'hui, les salons, publiés dans leur texte intégral, remplissent une demi-douzaine de volumes des éditions Hermann.

Dernier élément crucial à poser pour comprendre le caractère exceptionnel des «salons» de Diderot: le fait qu'ils soient manuscrits leur permet d'échapper complètement à la censure! Le philosophe qui a connu la prison s'est juré à sa sortie de n'y retourner jamais. Ainsi, après les problèmes liés à l'Encyclopédie, ce nouveau mandat est une aubaine pour Diderot qui pourra

donner le meilleur de lui-même, sans pression, sans freins, sans gêne.

Passée cette mise en place du contexte et des enjeux de l'exposition, qu'en est-il de ce goût de Diderot? Cette question nécessite bien davantage que les quelques lignes à notre disposition ici et une littérature abondante existe sur le sujet. Des audioguides gratuits permettent au visiteur de se faire une bonne idée grâce à des extraits lus par un comédien; la confrontation entre le texte et l'image est alors ravissante. L'exposition, en outre, recèle de vrais trésors, notamment sculpturaux et rarement prêtés par le Louvre, avec des marbres sublimes de Pigalle, Houdon ou Falconet, présentés sans vitrine à l'œil gourmand du visiteur. On ne saurait terminer cette invitation à se rendre à L'Hermitage sans évoquer la cerise (littéralement) sur le gâteau. Au dernier étage, sous les combles, une petite exposition charmante n'a rien à voir avec Diderot, elle présente des tableaux de Bocion et Chavannes déposés à L'Hermitage par un collectionneur privé.

YVES GUIGNARD

Aventures argentines I

Buenos Aires – Paris latin

Nous sommes le 10 juillet 2013, il fait nuit, deux routardes attendent leur taxi à l'aéroport de Buenos Aires. Il est tard, nous venons de quitter le soleil estival d'Europe pour atterrir à l'autre bout du globe, en hiver, sous une pluie battante. Les treize heures de vol ont été pénibles, nos quelques bribes d'espagnol n'ont pas suffi pour comprendre où nous devions attendre le taxi que nous avions commandé et déjà payé (nous serions-nous fait rouler dès notre arrivée?), nous posons un œil anxieux sur nos sacs et sur les alentours, persuadés d'être bientôt victimes d'un pickpocket. Mais rien de tout cela importe, car on y est: c'est l'aube du grand voyage tant rêvé en Amérique du Sud. A nous la route et l'aventure. On est baroudeur ou on ne l'est pas!

Notre hésitation quant à l'emplacement des taxis sert de première aubaine pour entrer en contact avec un séduisant Argentin. Nous l'avons déjà repéré dans l'avion: un bellâtre au regard mélancolique et à la moustache artistiquement travaillée, qui, à notre grande déception, a l'outrecuidance de répondre en anglais à nos requêtes, pourtant adressées en espagnol. Mais voilà le taxi qui arrive, c'est l'essentiel. Une fois à l'abri de l'intempérie dans la voiture, il nous faut encore quarante minutes pour rejoindre notre auberge du centre ville, à deux pas de l'Obélisque. C'est l'occasion de nous habituer à l'accent argentin car notre chauffeur est cordial et prend plaisir à nous parler de la ville. Avec ses treize millions d'habitants, l'agglomération réunit un tiers des habitants du pays et nombreux sont les *Porteños* (littéralement, les «portuaires», habitants de Buenos Aires) qui ne connaissent rien d'autre que la vie citadine de leur gigantesque capitale. Depuis l'avion, nous avons été impressionnées de contempler cet immense quadrillage de lumières qui s'étend à perte de vue dans toutes les directions.

L'aimable conducteur nous apprend, entre autres choses, que les

dollars américains sont très prisés des Argentins, qui ont l'interdiction d'en retirer dans leur pays. L'acquisition de cette monnaie ne peut se faire qu'au noir, à des taux de change avantageux pour les touristes. Il faut toutefois éviter de se laisser prendre au piège des faussaires qui crient à tue-tête dans la rue: *¡cambio, cambio!* (change, change!), dès qu'ils voient nos têtes de touristes. A la lueur de la petite lampe de la voiture, le chauffeur nous apprend à distinguer les vrais billets des faux. Reconnaisantes, nous lui échangeons quelques dollars contre la monnaie locale, grisées de participer au marché noir et heureuses de cette première expérience culturelle dépaysante.

Buenos Aires nous laisse une impression mitigée. A notre goût, le prétendu Paris de l'Amérique latine ne vaut pas du tout la célèbre capitale du vieux continent. Nous longeons sans enthousiasme les avenues grisâtres et bruyantes, où les voitures se faufilent sur les nombreuses pistes, les unes entre les autres, à coups de klaxon. Ma co-baroudeuse a bien failli y rester, car quand le feu est vert, le flot automobile redémarre, que les piétons soient à l'abri sur les trottoirs ou au milieu de la route. Slalomant entre les parapluies des *Porteños* pressés, les déchets et crottes de chiens, les trous béants qui attendent le retour de la belle saison pour que les travaux reprennent et les vastes flaques d'eau (les Argentins ne connaissent apparemment pas les grilles d'évacuation), nous essayons tant bien que mal de lever le nez pour trouver ici ou là un bâtiment qui vaille le coup d'œil. Entre les buildings construits à la va-vite dans une perspective utilitaire et les immeubles en cours de démolition, quelques habitations se distinguent par leur style colonial. Architecturalement parlant, le plus beau quartier est sans conteste celui de San Telmo où résidaient les habitants aisés de la capitale avant que l'épidémie de fièvre jaune des années 1870 ne les fasse fuir dans

l'actuel quartier riche de La Recoleta. Vestige de l'opulence de la vieille Buenos Aires coloniale, San Telmo offre des ruelles où il fait bon flâner en admirant les façades, particulièrement lors du marché artisanal dominical. Les vitrines chargées des magasins d'antiquités sont suprenantes pour nous autres Européens, nous nous demandons qui peut être susceptible d'acheter ces vieilleries cossues. Mais il faut croire que ces articles au goût douteux trouvent preneur car les boutiques d'antiquaires ne sont pas rares.

Non loin de là s'étend un autre quartier touristique, peuplé d'habitants au porte-monnaie moins garni. Il s'agit de La Boca, lieu de résidence historique des marins. Les maisons en tôle ondulée ont été partiellement recouvertes des restes de peinture des bateaux, donnant une allure colorée, artiste et gaie à ce quartier, berceau du célèbre tango argentin. Les galeries d'artistes non conventionnels, les danseurs de rue, les cafés chaleureux et les échoppes artisanales confèrent une atmosphère délicieusement bohème à cet endroit. Cependant, qu'on ne s'y trompe pas, nous éloignant involontairement des quelques ruelles touristiques, nous nous apercevons vite de l'extrême pauvreté des environs où des familles vivent dans des conditions misérables, parfois même sans électricité! Toutes à nos considérations sociales, nous ne prenons pas tout de suite conscience que nous avons mis les pieds dans un coupe-gorge. Heureusement qu'un habitant du coin nous avertit qu'il est dangereux pour des touristes de se promener dans cet endroit, nous indiquant comment rejoindre des rues plus sûres – autrement dit, moins pauvres.

Après deux jours sous la grisaille de la capitale, nous irons chercher le soleil dans les Andes du Nord-ouest. Ce serait néanmoins faire injustice à Buenos Aires que de vous laisser sur l'impression mitigée qui fut la nôtre au

premier abord. En effet, avant de rejoindre l'Europe, nous terminerons notre périple en passant encore une semaine dans la métropole, ensoleillée cette fois-ci. Les nombreux musées – notamment d'art –, la diversité des quartiers, tant culturellement que socialement ou encore architecturalement, les multiples marchés, les petites boutiques de créateurs originaux, les nombreux restaurants qui servent l'incalculable *bife de lomo* (filet de bœuf à l'argentine), les milongas où l'on danse le tango entre les tables du bar... tant de choses nous feront finalement aimer cette ville pleine d'animation et de curiosités où l'art se trouve à chaque coin de rue (marché de récup', marché artisanal, tags variés, sculptures, groupes de musiques en tous genres, gymnastes, danseurs, etc.). Il fallait laisser au Paris latin le temps de nous charmer. C'est désormais chose faite.

Nous concluons cet article par la cerise sur le gâteau: le festival mondial du tango qui s'est tenu la dernière semaine de notre périple outre-Atlantique. Notre pudeur et notre sérieux nous empêchent de vous décrire la catastrophe que ce fut de voir une Calviniste des montagnes neuchâteloises s'essayer à cette danse sensuelle. Nous sommes certaines d'avoir largement frustré nos pauvres cavaliers! Nous avons donc plutôt opté pour une immersion passive dans le tango, en assistant aux divers concerts, spectacles, et milongas. Il nous est apparu que le tango était une véritable émanation du peuple argentin. Métissage entre les danses des esclaves noirs et les danses européennes, il est métaphore de ce pays issu d'un mélange étonnant de cultures. Il est à l'image des Argentins: généreux, spontané, sanguin, passionné, sensuel et mélancolique, fait de réappropriations d'anciennes traditions et d'apports innovants.

COSETTE BENOIT

Tous embarqués

Dans *Lausanne Cité*, Pascal Décaillet écrit que la gauche de la gauche n'a jamais perdu le contact avec le réel. Un monsieur profite du courrier des lecteurs de *24 heures* pour exiger que l'on connaisse la réalité du petit citoyen; il est convaincu que les privilégiés sont déphasés des vrais problèmes. Alain Jeannot, rédacteur en chef de *L'Hebdo*, regrette le manque d'empressement des journalistes à aller sur le terrain, à la rencontre de la vraie vie, des vraies gens. Et tous de réclamer aux politiciens plus de proximité, plus d'actions en phase avec les vrais besoins de la population.

Ces expressions martiales nous ont parfois séduit, nous les avons sans doute utilisées, notamment à l'adresse des responsables de l'instruction publique, *déconnectés des soucis terre-à-terre des enseignants de terrain*.

Que signifient ces clichés? Ont-ils, comme tous les clichés, quelque pertinence?

«Le réel, c'est quand ça fait mal», aurait dit le psychanalyste Jacques Lacan. Cette idée est au cœur des récriminations contre les élites coupées du peuple, les bobos, la *jet set* internationale, les grands financiers, les états-majors, les technocrates de

Berne et de Bruxelles, les fonctionnaires. Eux ne souffrent pas, ne comprennent pas; ils sont aveuglés par le confort et l'absence de risques, vautés dans l'abstraction et la facilité. Ils ignorent ce que veut dire «lutter pour la vie».

Au fond, ceux qui souffrent comprendraient mieux le réel que les «planqués» car le réel est souffrance. Chacun peut subitement se voir reprocher d'«être déconnecté de la réalité». La Ligue vaudoise aussi est parfois accusée par les gens de parti de ne rien comprendre à la politique «active», de se contenter de discussions oiseuses en «petits cercles fermés» – la vraie politique consistant, pour l'affamé de pouvoir, à écraser les partis ennemis et à empêcher ses propres camarades de grimper plus vite que lui.

Toute cette rhétorique n'est pas absolument vaine, mais elle est relative à des contextes qu'il faut distinguer. Tel malheur effrayant dans un régime d'abondance semble une bagatelle en situation de pénurie. Depuis des décennies, les habitants des pays occidentaux parviennent facilement à satisfaire leurs besoins vitaux. Seules certaines populations (pas toutes) du tiers-monde sont exposées à la famine. En Europe, c'est durant les guerres

que des millions de personnes ont souffert, notamment en étant plongées dans la barbarie artificielle des camps de concentration où trouver à manger et éviter les coups étaient les deux tâches essentielles à une survie fort aléatoire.

Aussi est-il absurde, de nos jours, en Suisse, de réduire la réalité à des occasions de souffrir. La réalité où chacun baigne, c'est l'abondance, tellement massive qu'on ne la voit plus.

Quand on dit de quelqu'un qu'il a perdu le contact avec le réel, on imagine qu'il n'a aucune peine à boucler ses fins de mois ou à payer ses impôts, qu'il n'est pas exposé aux embouteillages, à la tension professionnelle, aux deuils, qu'il n'a pas besoin de trouver du travail, que sa vie familiale n'est pas menacée de décomposition. Or chacun est un jour ou l'autre confronté à ce genre de difficultés.

La notion d'«élite déconnectée» est difficile d'emploi, voire insignifiante, parce que tout le monde rame sur le bateau «réalité», et que le réel est multiple, passant de la galère au paquebot de luxe. Les patrons, les officiers supérieurs ou les politiciens sont sans doute dispensés de corvées matérielles, mais ils ploient sous d'autres soucis pesants, notamment

celui d'avoir à porter la responsabilité de l'action devant leurs employés, leurs subordonnés ou les citoyens.

Et après tout, dans toutes les grandes batailles, même les membres des états-majors d'armées ont risqué leur peau... Les rentiers fortunés connaissent aussi le vieillissement, la solitude ou la maladie...

On dit que les difficultés de la vie nous aident à grandir. Nous sommes d'accord, mais il n'est nul besoin d'aller les chercher, elles viennent assez vite toutes seules.

JACQUES PERRIN

LA NATION

Rédacteurs responsables:
Jean-Blaise Rochat
Cédric Cossy

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Une thèse de philosophie du droit (I)

Notre ami Pierre-François Vulliemin a rédigé une thèse de doctorat en droit, plus précisément en philosophie du droit, sous la direction du professeur Alain Papaux¹. On peut distinguer la philosophie du droit pure – les réflexions sur les fondements du droit, la nature de la loi, l'interprétation, etc. – et la philosophie du droit appliquée à telle ou telle question de droit positif. Cette thèse appartient à cette seconde catégorie.

Nous avons en Suisse, depuis 1993, une loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP) qui régit la responsabilité des producteurs industriels pour les dommages causés par les défauts que présentent les produits manufacturés. A son article 5, cette loi prévoit un certain nombre d'exceptions à la responsabilité du producteur. L'une de ces exceptions – que l'auteur appelle «non-responsabilité pour le risque de développement» – est fondée sur le fait que «l'état des connaissances scientifiques et techniques, lors de la mise en circulation du produit, ne permettait pas de déceler l'existence du défaut».

M. Vulliemin s'est principalement consacré à donner un contenu à la notion d'«état des connaissances scientifiques et techniques», en développant pour ce faire des considérations philosophiques sur la nature de la connaissance. Mais avant cela, il offre au lecteur une remarquable synthèse juridique de la responsabilité du producteur en général, et de la notion de défaut en particulier. C'est cette première partie, essentiellement juridique, que nous présentons dans ce premier volet de notre recension.

D'après la doctrine dominante, un produit peut présenter trois types de

défauts. Il y a d'abord le défaut de conception, qui affecte tous les exemplaires fabriqués. Il y a ensuite le défaut de fabrication, qui consiste dans la réalisation défectueuse d'un ou plusieurs exemplaires, malgré une bonne conception. Il y a enfin le défaut de présentation, qui n'affecte pas le produit lui-même mais «toutes les manières de présenter ou décrire le produit [...] et d'en faire naître des attentes de sécurité» (p. 82). On pense aux instructions d'utilisation, mais la présentation comprend aussi la publicité et même des éléments non verbaux tels de simples couleurs.

L'auteur nous semble ouvrir une voie originale lorsqu'il écrit que le défaut de présentation est soit un défaut de conception de la présentation (notice d'utilisation lacunaire ou incompréhensible) soit un défaut de fabrication de la présentation (notice d'utilisation mal imprimée ou déchirée).

Il expose ensuite les trois critères classiques permettant de conclure à l'existence ou non d'un défaut: les attentes du consommateur moyen, le rapport risque-utilité et la diligence du producteur. Au terme d'une analyse subtile, M. Vulliemin conclut que le critère du rapport risque-utilité se ramène implicitement à celui de la diligence du producteur. Il propose donc d'abandonner le critère du rapport risque-utilité pour ne garder que celui de la diligence du producteur et celui des attentes du consommateur moyen.

Le critère des attentes du consommateur moyen est approprié pour juger de l'existence ou non d'un défaut de fabrication: les attentes de sécurité du

consommateur moyen, fondées sur la conception et la présentation du produit, sont-elles satisfaites ou au contraire déçues par l'exemplaire qu'il a entre les mains? Le critère de la diligence du producteur est, quant à lui, approprié pour juger de l'existence ou non d'un défaut de conception: dans la conception de son produit, le producteur a-t-il fait preuve de toute la diligence que l'on était en droit d'attendre de lui?

M. Vulliemin arrive à la conclusion que la responsabilité du fait des produits est différenciée en fonction du type de défaut: responsabilité simple pour le défaut de conception, responsabilité aggravée pour le défaut de fabrication. Une responsabilité est dite simple lorsque le responsable peut s'exonérer de sa responsabilité en prouvant qu'il a agi avec toute la diligence requise. Une responsabilité est dite aggravée lorsque le responsable ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité, même s'il prouve avoir agi avec toute la diligence requise.

Pourquoi le défaut de fabrication entraîne-t-il une responsabilité aggravée, dont le producteur ne peut s'exonérer? Parce que, comme l'écrit un auteur (cité p. 103), «des précautions raisonnables ne suffisent pas à éviter les défauts de fabrication». Toutes les productions en série, sans exception, connaissent un certain pourcentage de ratés. Certes, on tend à diminuer sans cesse ce pourcentage, mais on voit bien qu'on ne pourra jamais le réduire à zéro. Quelle est donc la cause de cette limite persistante à la maîtrise de l'homme sur la nature?

L'auteur ne craint pas de répondre que cette cause est la «contingence des êtres matériels»: «La science – sur

laquelle se base la technique, y compris la technique propre à la production – porte sur le général, seul nécessaire, alors qu'une certaine imprévisibilité de l'individuel – *in casu* de chaque produit – résulte de ce que les individus sont faits de matière concrète, elle-même irréductible à l'abstraction.» (p. 76, voir aussi pp. 195-197)

Au contraire de la fabrication, la conception d'un produit n'est pas confrontée à une matière concrète susceptible de lui résister. La conception dépend donc uniquement de la diligence du producteur. Si celui-ci prouve qu'il a conçu le produit avec toute la diligence requise, on conclura à l'absence de défaut de conception.

* * *

La seconde partie de la thèse est consacrée à une exception particulière à la responsabilité du producteur au stade de la conception: la «non-responsabilité pour le risque de développement», et en particulier à la notion d'«état des connaissances scientifiques et techniques» qui se trouve au cœur de cette exception. Le second volet de notre recension présentera les considérations philosophiques développées par M. Vulliemin sur la nature de la connaissance pour donner un contenu à cette notion qui apparaît de prime abord bien générale, voire creuse.

DENIS RAMELET

¹ Pierre-François Vulliemin, *L'état actuel des connaissances scientifiques et techniques: diligence du producteur et finitude de l'homme*, Schulthess, 2013.

Revue de presse

Un peu de mesure, s.v.p!

C'est ce que demande Mme Roulet-Grin dans sa lettre de lectrice au *Matin Dimanche* du 16 mars, titrée «Généralisations sacrifiées ou agitation dirigée?»:

Oui, gros regret en apprenant que de nouveaux étudiants suisses ne seront plus admis au programme d'échanges Erasmus entre les hautes écoles helvétiques et celles des pays de l'UE. Mais alors un tout gros non au catastrophisme et à la récupération politique exprimée à grand renfort de manifs, de titres alarmistes et d'opportunisme parlementaire cantonal [...]. La matière grise helvétique de demain serait-elle en perte? Soyons curieux: la Direction des affaires européennes du Département des affaires étrangères à Berne publie régulièrement des chiffres, notamment sur Erasmus. Les derniers sortis disent que le nombre d'étudiants inscrits dans les universités, écoles polytechniques et autres hautes écoles de Suisse fluctue autour de 270 000. Le nombre annuel moyen de «candidats Erasmus»... concerne entre 2400 et 2500 personnes, soit moins de 1% des étudiants helvétiques [...]. On aimerait une réponse des 99% qui peuvent tracer leur voie sans participer à ces programmes d'échange. Une supposition: peut-être cette très grande majorité doit-elle ou veut-elle terminer rapidement ses études pour valoriser l'excellent savoir acquis ici, et – par exemple – vivre de ses propres deniers, en Suisse ou à l'étranger?

En dépit de telles mises au point, le cœur des pleureuses a vocation à s'étoffer. N'a-t-il pas été rejoint par la cohorte des «cinéastes» helvétiques?

Ph. R.

Cassis-de-Dijon: le fiasco!

Le Nouvelliste du 20 mars consacre une page entière au «fiasco alimentaire et économique» qu'a entraîné l'adoption du principe dit du «Cassis-de-Dijon». M. Roland Puippe écrit:

[...] L'application du Cassis-de-Dijon aux denrées alimentaires depuis juin 2010 n'a pas permis de réaliser la promesse d'économie de 2 milliards de francs au profit des consommateurs. Au contraire elle engendre un coût d'un million de francs pour les contribuables par la création de six nouveaux postes au sein de l'administration fédérale, entraîne une baisse des standards de qualité suisse et constitue une tromperie du consommateur. [...]

Le conseiller national Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, demande maintenant que les denrées alimentaires soient «exclues du champ d'application du Cassis-de-Dijon»:

[...] Pour que nos entreprises actives sur le marché intérieur ne soient pas discriminées, elles peuvent, si un produit est autorisé, produire selon les mêmes normes que le pays de provenance du produit. Par cet automatisme, on torpille nos prescriptions de qualité à l'exemple du fromage qui peut être renforcé avec de l'amidon ou de la crème [...]

A la question de savoir si les consommateurs ont vu la couleur des deux milliards de francs d'économie par année sur les produits importés, Mme Aline Clerc, de la Fédération romande des consommateurs, répond:

[...] Il est hautement probable que les deux milliards d'économies avancées lors des débats ne pourront jamais être réalisées et qu'ils resteront des promesses creuses. [...]

Même le président du PDC suisse Christophe Darbellay, fervent supporter

de sa conseillère fédérale Doris Leuthard, parle «d'échec cuisant»:

[...] Le résultat: néant! On voit que seulement 130 produits alimentaires, souvent marginaux, sont concernés. Si c'est pour avoir du jambon gorgé d'eau et du sirop sans fruit, ce n'est pas la peine! Il est temps de tirer un trait. [...]

Il est inquiétant que tous ces notables se soient trompés et que, mauvaise fée, Doris Leuthard les ait menés par le bout du nez. Mais il n'est pas d'usage en Suisse de réclamer la démission des membres du Conseil fédéral qui se sont fourvoyés.

E. J.

«La bêtification de masse»

Dans sa «Chronique: Au-delà des propagandes» (*L'Hebdo* du 20 mars), M. Jacques Pilet cite le journaliste chevronné Peter Scholl-Latour («une légende du journalisme allemand»). Ses prises de position suscitent la réflexion. Voici en particulier ses vues sur l'Ukraine:

[...] Depuis la fin de l'URSS, les Américains et beaucoup d'Européens ne cherchent par l'élargissement de l'UE et de l'OTAN qu'à ratatiner et humilier la Russie. Aujourd'hui elle se rebelle. Certes Poutine n'est pas un grand démocrate, mais cette partie du monde n'a jamais connu la démocratie et il lui faudra du temps pour s'y mettre. «Est-ce vraiment aux Allemands de donner des leçons alors qu'ils ont commis le crime le plus abominable de l'histoire? Est-ce vraiment aux Américains de prôner le droit international alors qu'eux-mêmes l'ont violé à tant de reprises et le font encore? Aller tuer de prétendus ennemis avec des drones dans plusieurs pays arabes, est-ce conforme au droit?» L'annexion de la Crimée le laisse froid. «Il est clair qu'elle est russe, toute son histoire le prouve.» Quant à l'Ukrai-

ne, elle devrait, selon lui, se transformer en une fédération pour tenir compte de la diversité et maintenir l'équidistance entre la Russie et l'Union européenne. Les sanctions? «C'est une politique grotesque!»

Lui qui a raconté le monde aux Allemands pendant six décennies, il se sent bien seul à défendre sa vision. Parce que «nous vivons à l'âge de la bêtification de masse (Massenverblödung) à travers le système médiatique qui propage une image unilatérale du monde, à preuve l'Ukraine et la Syrie». Trop de journalistes ne font que relayer l'opinion dominante sans se poser trop de questions. [...]

Ce n'est pas nous qui le contredirons.

E. J.

La tour qui cache le problème?

Dans la cacophonie qui entoure le débat sur la tour de Beaulieu, cet avis de Peter Rothenbühler, dans *Le Matin Dimanche* du 30 mars:

*Chère tour Taoua
Je partage un seul argument de tes détracteurs, les autres sont tirés par les cheveux: ils disent que tu es moche. C'est vrai, il m'est impossible de ressentir des frissons en contemplant ta silhouette [...]*

Comment voudrais-tu qu'à Lausanne on construise une tour magnifique sur le plan esthétique, quand depuis de longues décennies on n'a jamais créé le moindre bâtiment excitant [...]

Je dirais même que le site de Beaulieu actuel est si moche, si vieillot, si peu dans l'air du temps pour un Centre de Congrès qu'une tour de ton espèce ne peut que le rendre plus attractif. Je te souhaite donc bonne chance, quand même!

Quelle qu'elle soit, une tour ne transformera pas Karl-Marx-Stadt en Dubaï.

Ph. R.

Les Jeunesses doivent-elles rembourser les services de l'Etat?

24 heures l'a récemment révélé, les Jeunesses campagnardes doivent payer près de cent mille francs pour les services de la police vaudoise durant leur Fête cantonale 2013. La «loi du 19 mars 2013 sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors des manifestations», entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, est en cause.

Le principe est de facturer à leurs bénéficiaires les prestations matérielles de l'Etat en matière de sécurité. Le cas se présentera principalement lorsque la police est mise à disposition. Ainsi en va-t-il, par exemple, pour ouvrir une course cycliste, fermer une route et même, semble-t-il, lorsque la police doit intervenir au nom de la force publique.

Le Conseil d'Etat est chargé de rendre une ordonnance d'application. Ce règlement se fait sérieusement attendre. Une directive administrative aux origines politiques peu claires s'applique aujourd'hui.

Cette dernière fixe le mode de facturation. Perfectible au niveau du principe, le système a l'avantage d'être pragmatique. Ainsi, la première étape est l'établissement de la facture totale des prestations administratives. Dans un second temps, la facture est diminuée en fonction de cinq critères: les risques pour la sécurité que représente la manifestation, la solidité financière de l'organisateur (en gros sa richesse), l'impact économique et symbolique pour le Canton, le but de la manifestation selon qu'il est lucratif ou non, et enfin les efforts financiers déjà consentis pour la sécurité. On totalise puis on discute. Cette conception n'est pas sans danger. Le jour où l'on ne voudra plus discuter, pour une quelconque raison financière ou

idéologique, il ne restera plus que la comptabilisation. Ce risque devra être éloigné le plus loin possible.

Thierry Meyer l'a excellemment relevé dans ses colonnes: la société n'est pas un bilan comptable formant des lignes au budget de l'Etat. La facturation d'une partie des coûts de l'Etat ne doit pas mettre une manifestation populaire en péril.

La loi prévoit des moyens d'échapper à la facturation. Un premier concerne les manifestations politiques autorisées. Il s'agit bien entendu des *meetings* et autres défilés revendicatifs. La loi ne s'applique pas à ce type d'événements. Un autre moyen est d'être considéré comme «organisateur d'une manifestation présentant un intérêt particulier pour le Canton, ou pour lesquelles une exonération se justifie en opportunité». Cette heureuse exception prouve que le dialogue est ouvert.

Mme Métraux a de plus affirmé qu'il ne s'agissait pas d'étouffer financièrement les organisateurs de manifestations.

L'activité des services de l'Etat, en particulier la police, occasionne incontestablement des coûts. Une grande manifestation populaire bouleverse, dans une certaine mesure, l'ordinaire de l'administration. Si les impôts permettent d'assurer l'ordinaire, affirmeront les auteurs de la loi, le paiement des coûts de l'extraordinaire doit revenir aux organisateurs. Il convient toutefois de définir l'ordinaire.

La vie des Vaudois n'est pas faite de M2-boulot-dodo. Le Canton a une vie riche et diverse. Il foisonne de milliers d'associations. Elles sont des acteurs centraux du dynamisme économique du Canton et, avant tout, du bonheur de nos concitoyens.

Une définition de la propriété

Après deux semaines d'interruption, les entretiens du mercredi ont repris le 12 mars, avec Pierre Bessard pour invité. Notre conférencier était déjà venu nous présenter, en janvier 2013, l'Institut libéral, dont il est le directeur. Cette fondation cherche à favoriser la réflexion et la recherche autour de la doctrine libérale et son application. La notion de propriété, qui tient une place centrale dans le libéralisme, était le sujet de cet entretien.

Dans la doctrine libérale défendue par M. Bessard, la propriété ne se réduit pas à la possession d'un bien foncier ou mobilier. La première propriété de l'individu est celle de sa vie, de son corps et de ses capacités. L'activité productive définit la propriété de tous les biens matériels; l'homme produit des biens qu'il peut échanger contre d'autres biens.

Dans le libéralisme, il n'y a pas de hiérarchie entre les biens matériels; leur importance et leur valeur sont relatives à leur utilité et à leur rareté.

Toute possession acquise par le labeur est légitime, et son propriétaire devrait pouvoir décider de s'en séparer librement. Toutefois, le libéral continuera de respecter des règles de juste conduite issues du climat social et des traditions, principalement de l'éthique judéo-chrétienne. Trois des dix commandements – tu ne tueras pas; tu ne voleras pas; tu ne convoiteras pas les biens d'autrui – définissent la propriété.

Chaque homme accepte ces règles, s'il est raisonnable, d'où leur légitimité inaliénable, fondant le caractère lui aussi inaliénable de la propriété. La propriété permet de gérer les rapports des hommes entre eux, de garantir les libertés individuelles, tout en les délimitant; cela précise le modèle libéral, selon lequel «la liberté d'un individu s'arrête là où commence celle des autres». Les atteintes à la liberté et à la propriété sont nombreuses.

Selon notre conférencier, l'Etat en est le premier auteur, par les lois liberticides qu'il édicte. Les exemples sont nombreux. Cela commence par la spoliation légale des richesses au moyen de l'impôt et des taxes; cela continue par la redistribution forcée des richesses et cela finit par les échanges automatiques des données fiscales. Tout ceci porte préjudice à la prospérité. Selon le libéralisme, l'Etat ne devrait pas forcer l'individu à donner ses richesses. De lui-même, ce dernier est capable de comprendre que la société nécessite ses dons volontaires, ses libéralités, selon ses capacités. Pour garantir sa générosité, l'Etat ne doit en rien le forcer légalement.

Tout comme les libéraux, nous n'aimons pas beaucoup payer nos impôts. Surtout, nous estimons que le don forcé par la loi a l'effet pervers de rendre l'homme encore plus égoïste. En effet, payer taxes et impôts à l'excès revient à déléguer l'exercice de la charité à l'Etat, qui, vu son éloignement, risque de redistribuer les richesses sans discernement. Finalement, l'individu est frustré de payer pour quelque chose qu'il ne veut pas ou dont il ne comprend pas l'utilité.

Par ailleurs, nous pensons que l'usage de la liberté doit se faire dans un cadre traditionnel de communautés naturelles, familiale, professionnelle et politique. Sans ces cadres, le libéralisme réduit la société à une poussière d'individus. Pour empêcher cela, la propriété privée doit être exploitée dans une perspective de bien commun; c'est-à-dire que l'individu devrait toujours garder en vue le bien de la communauté à laquelle il appartient. M. Bessard nous a semblé en accord avec cette idée.

A mercredi prochain.

JEAN-FRANÇOIS PASCHE

L'exemple des Jeunesses campagnardes est éloquent. Le site internet tout à fait officiel du «patrimoine immatériel vaudois»¹ rappelle notamment que «les fêtes des Jeunesses campagnardes représentent un mouvement spécialement important dans le canton de Vaud.»

Les Jeunesses sont l'un des ciments politiques du Canton. Entendons le mot «politique» au sens plein et non partisan. La Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes (FVJC, ou Fédé) forge des réseaux d'amitié durables. La richesse de ses activités, éparpillées sur tout le territoire, lui donne une place prépondérante dans les loisirs des jeunes Vaudois. L'engagement qu'une société de jeunesse attend de ses membres est impressionnant. On y distille le sens des responsabilités, du travail et de l'organisation. Les Jeunesses campagnardes sont bien plus qu'un organisme festif. Décalque du Canton, on y retrouve ce qui fait la vie quotidienne de beaucoup de nos concitoyens. Sans elles, le Pays de Vaud ne serait pas le même.

Il en va de même des autres grandes associations faitières, pour ne citer qu'elles: les chanteurs, les tireurs, les musiciens ou les gymnastes, sans compter les footballeurs, les scouts, les cyclistes...

Ne défendons pas une conception erronée de l'Etat. L'Etat de Vaud est le prolongement institutionnel de la communauté vaudoise, formée entre autres de toutes ces associations et de leurs activités. Son rôle est de garantir la vie sociale du Canton. Il est responsable d'assurer les conditions de la liberté des citoyens. Les impôts doivent avant tout lui permettre de remplir cette fonction. La sécurité est l'un des piliers centraux de cette conception. L'administration est au service du Canton. L'inverse n'est pas valable, du moins tant qu'aucun désordre n'est à déplorer.

Dès lors, l'ordinaire vaudois contient la Cantonale des Jeunesses, le Tir cantonal, les matchs du LHC ou encore les Brandons de Payerne. Ces opérations, parmi d'autres, doivent être soutenues. Mais il faut prendre garde. Veillons à ne

pas augmenter les tracasseries déjà courantes: formulaires de plus en plus nombreux à remplir, multiples autorisations à requérir, documents à rassembler, garanties à fournir. Certes elles découragent plus qu'elles n'empêchent. Mais elles poussent certaines associations à se professionnaliser, ou à compter sur les plus professionnels de leurs amateurs. Si le soutien de l'Etat devient trop coûteux, l'ensemble du tissu associatif vaudois sera mis en danger.

Le Conseil d'Etat va bientôt statuer sur les premiers cas d'application et rendra son règlement par la suite. Il doit être attentif à l'ensemble de la problématique associative. Il convient qu'il élabore une procédure la plus simple possible, faite avant tout de contacts personnels. Il faut que les organisateurs de manifestations puissent prévoir au mieux les dépenses qu'ils auront à supporter. De même, la paperasse doit être limitée au minimum archivistique. Eviter les surprises passe probablement par des discussions préalables avec les services de l'Etat.

L'exonération des manifestations politiques impose une ultime remarque. Les manifestations politiques, même autorisées, dégénèrent facilement. Des casseurs se joignent souvent à de gentils socialistes défilant la rose au vent. Le caractère politique d'une manifestation ne lui donne pas sa vertu, encore moins lorsqu'elle est organisée par un parti. Nous n'expliquons cette inégalité dans l'exonération autrement que par la nécessité de garantir la constitutionnelle liberté d'expression.

Demandons-nous dès lors simplement si, au nom d'une tout aussi légitime liberté d'association, les manifestations populaires à but non lucratif, telles que la Cantonale, ne devraient pas également bénéficier d'un même régime de gratuité. N'oublions pas que les idées politiques comptent moins que les associations qui font le Pays.

FÉLICIEN MONNIER

¹ www.patrimoine.vd.ch.

Le Coin du Ronchon

Tweeter pour Lavaux Darius contre le Ronchon

Vendredi 28 mars, 19 heures 30. En rentrant à la maison, nous allumons machinalement la télévision pour regarder le téléjournal. M. Darius Rochebin commence par annoncer les thèmes du jour. A propos de l'initiative de Franz Weber «Sauver Lavaux III», qui sera abordée en x-ième position, il résume: «Reportage dans une région où la construction va bon train!» Cette petite phrase assassine, inattaquable formellement, imprimera inconsciemment dans l'esprit du téléspectateur moyen qu'il y a vraiment beaucoup de constructions à Lavaux, que le paysage est peut-être en danger.

Le procédé est courant. Souvent, nous ne réagissons pas; nous bougonnons et nous zappons sur des chaînes de pays lointains où les médias faussent l'information dans un sens que nous préférons. Pourtant, ce soir-là – était-ce à cause des deux verres de Lavaux consommés juste avant? –, nous n'avons pas pu nous retenir de *tweeter* – entendez: publier sur le réseau social Twitter – un petit truc méchant, une «vacherie» bien méritée:

#SauverLavaux: Au 19:30, @Darius-Rochebin annonce un «reportage dans une région où la construction va bon train»! Est-il payé par Fr. Weber?

Les dièses et les arobases désignent des mots-clés rapidement identifiables sur le réseau. Et pour être rapide, ce fut rapi-

de: dix minutes plus tard, à 19 heures 40, nous recevons un avis qu'un autre *tweet* avait été publié en réponse au nôtre. Un *tweet* publié par Darius Rochebin en personne, qui répondait:

non non :-) voir le reportage!

Sur le fond, ce n'est pas une réponse. Les mots prononcés dans les premières secondes du téléjournal continueront à produire plus d'effets que les explications, même honnêtes, données vingt minutes plus tard. D'ailleurs, la seule explication honnête consiste à recommander de voter NON à l'initiative extrémiste de Franz Weber, qui menace de transformer toute la région en un musée du Ballenberg où les habitants, à commencer par les vignerons, ne pourront plus survivre économiquement. Il y aurait beaucoup à dire sur cette initiative au titre lénifiant et trompeur. Mais c'est un autre sujet...

En fait, c'est la forme qui nous a fait sourire: le présentateur vedette de la télévision d'Etat garde-t-il son téléphone portable sur ses genoux pour écrire des *tweets* en plein téléjournal? Ou dispose-t-il d'un *staff* de communication – logiquement payé par le produit de la redevance radio-TV – chargé de répondre à son nom, immédiatement, à toutes les critiques?

LE RONCHON